

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 16 JUIN 2015

Etaient présents : Christian LORDI, Maire
Mmes MM. SALLES Alain, LUCET Evelyne, MANSOIS Jean-Louis, LABIGNE François, AULOY Gilles, TREGLOS Alain, MATIAS-CAETANO Maryse, CHOMIENNE Christian, LACHINE Pascale.

Absents : Mr MOREAU Gérard (absent excusé), Mr LEHALLEUR François qui a donné pouvoir à Mme LUCET.

Secrétaire de séance : Mr CHOMIENNE Christian

1) Approbation des comptes rendus des 31 mars et 28 mai 2015

Aucune observation n'étant apportée les procès-verbaux de ces séances sont approuvés à l'unanimité.

M. Salles demande une précision quant à la date de départ de l'approbation du PLU qui doit être affichée un mois. Cette date d'affichage figure sur l'extrait de délibération.

2) Ajout à l'ordre du jour

Le Conseil Municipal donne son accord pour ajouter un point à l'ordre du jour. Mr Lordi précise que nous avons reçu entre le conseil et la convocation un dossier concernant la vente d'un terrain rue Pointe Mulle, notamment avec une déclaration d'intention d'aliéner pour laquelle il convient d'apporter une réponse. En effet, la rue Pointe Mulle est étroite. Sur les maisons les plus récentes qui ont été implantées, il s'agissait d'une procédure de lotissement. De ce fait, la mairie avait pu demander un recul des clôtures par rapport à la chaussée.

Le terrain objet de la vente, situé dans le prolongement des parcelles bâties, est une vente individuelle. Il n'est donc pas possible de réclamer un alignement. De ce fait, il demande au conseil municipal son accord pour appliquer le droit de préemption urbain sur environ deux mètres de largeur le long du côté bordant l'emprise communale.

Compte tenu de la largeur de la chaussée à l'endroit du terrain concerné, le Conseil Municipal charge le Maire d'effectuer les démarches pour que la commune puisse acquérir cette bande de terre le long de la chaussée.

3) Participation aux frais des transports scolaires

La CCAE nous demande de prendre position par délibération sur une éventuelle participation financière aux transports scolaires.

La participation des familles est de 111€ par an pour un collégien et 150€ par an pour un lycéen. Il y a environ 70 inscrits concernés sur Port-Mort. Dans ce cas, une participation pourrait également être envisagée pour les élèves transportés par le car de ligne, dont nous ne connaissons pas le nombre puisque les inscriptions ne transitent pas par la mairie.

Mme Lachine précise qu'il ne paraît pas possible de surcharger les dépenses sans augmenter les impôts. M. le Maire indique d'ailleurs, que par le passé, la commune n'a jamais participé financièrement aux redevances dues par les familles.

Compte tenu de ces arguments, le conseil municipal (sauf Mme Matias-Caetano qui s'abstient) décide de ne pas apporter de participation financière au transport scolaire.

4) Répartitions dérogatoires du FPIC (Fond de Péréquation Inter Communal)

La Communauté de Communes des Andelys avait demandé, comme l'an passé, aux communes de délibérer sur la possibilité de laisser à la CCAE 30% de leur part de FPIC. Depuis la C.C.A.E. ne demande plus une répartition du FPIC aux communes en raison des dotations qu'elle perçoit au titre de l'année 2015.

Pour information, le montant de la FPIC attribuée à Port-mort cette année est de 13 348€. Si nous avions laissé à la CCAE 30%, celui-ci aurait été ramené à 9 344€. Pour mémoire nous avons budgétisé la somme de 8 000€ en recette.

Ce point n'a donc plus à être débattu.

Par ailleurs, certains conseillers s'étonnent de l'augmentation du coût des Temps d'Aménagement des Temps Péri-scolaire. M. le Maire précise que les TAP ont été instauré par l'Education Nationale et que les collectivités territoriales en assurent la majeure partie du financement.

La baisse des dotations d'Etat n'est donc pas cohérente avec ces augmentations de charges. Celles-ci ne peuvent se financer que par l'augmentation des impôts ou des redevances pour les utilisateurs.

5) Budget DM frais ligne de trésorerie

Lors de l'élaboration du budget nous n'avions pas encore les renseignements sur la ligne de trésorerie. Les frais sont de 350 et nous devons les remettre au compte 6688 en dépenses. Le conseil municipal décide de prélever cette somme sur le 678 pour la porter au compte 6688.

6) Compte-rendu réunion de l'Agence Régionale de l'Environnement de Haute Normandie (AREHN)

Monsieur Salles correspondant de notre commune auprès de l'AREHN s'est rendu à l'assemblée générale qui a eu lieu le 8 juin dernier. Il expose les différents points qui ont été débattus :

- Une baisse de l'adhésion des collectivités locales a été observée. Peu de communes adhérentes étaient représentées à cette réunion.
- L'AREHN a modifié ses statuts (par une assemblée extraordinaire dans un premier temps) pour obtenir un agrément de formation à l'environnement.
- Le budget a été voté en équilibre à la somme de 1 040 413 €.
- Une interrogation se pose sur le devenir de l'AREHN, dont la compétence est régionale, par rapport à la fusion de la Haute et Basse Normandie. Une réorganisation est en discussion.
- Un rapport d'activités a été présenté : enjeu sur la biodiversité et l'eau. L'accompagnement des collectivités aux pratiques phytosanitaires.

Les activités et contacts de l'AREHN sont essentiellement basés en région rouennaise à l'inverse de la Basse Normandie qui arrive à répartir ses activités sur les départements notamment avec l'aide des relais associatifs.

Mr Salles informe les conseillers et administrés que des brochures, qu'il remet en mairie, sont consultables. Il existe également des expositions qui peuvent être empruntées.

7) Compte-rendu assemblée générale du SIEGE (Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure)

Le compte administratif de l'année 2014 laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 25 929 246 € et un déficit d'investissement de 11 022 976 €, soit un excédent total de 14 906 270 €.

Vote du budget supplémentaire qui reprend l'excédent 2014. Cette somme a été répartie sur les charges générales, les frais de personnels (suite à création de postes). 14 000 € ont été portés en investissement pour travaux supplémentaires.

M. Lordi, délégué auprès du syndicat indique que la taxe sur les consommations d'électricité passe de 8,43 à 8,50 % (prélevé sur les factures EDF).

Il rappelle qu'il existe trois types de collectivités au regard du SIEGE :

- Villes A – taxe perçue par les collectivités sans que la perception des taxes soit affecté aux dépenses nécessaires au réseau.
- Villes B – taxe perçue par les collectivités mais recettes affectées aux dépenses pour les réseaux
- Villes C – taxe perçue par le SIEGE qui gère avec la collectivité le réseau (communes adhérentes).

Le SIEGE continue à proposer une adhésion des communes pour la maintenance de l'éclairage public.

Des conseillers municipaux, à l'occasion de cet ordre du jour, posent la question quant au raccordement de notre commune à la fibre optique.

M. Lordi, délégué auprès du Syndicat Eure Numérique, précise qu'un appel d'offre est en cours pour les communes de la C.C.A.E. et que nous aurons de plus amples informations prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures.